



Compte rendu de la réunion de concertation organisée par le Comité de quartier de Celleneuve le 5 Janvier 2023

1. Présentation des différentes propositions de la Mairie :

- Questions posées :

- Les invariants sont-ils définitivement décidés au niveau de la mairie ?
- Quel est le calendrier de la mise en place des invariants ?
- Des études d'impacts routiers des différentes propositions ont-elles été réalisées ?
- Quels sont les accès à l'avenue de la liberté (voie rapide) ? Par exemple : Pour sortir de la zone de la place Mansart, il faudra forcément prendre la rue André le Notre vers le « bas » (l'ouest). Si on veut aller vers le centre-ville il faudra reprendre la route de Lodève et passer par le centre de Celleneuve avec la queue au feu du croisement route de Lodève et rue André Le Nôtre.
- Connaitre le projet du Conseil Départemental pour le devenir de la maison Gabriela Mistral et du parking attenant.
- Connaitre les projets des cheminements et plantations favorisant les déplacements des riverains et parents-enfants
- Où en est la Mairie sur les projets déjà lancés et non terminés :
 - Sécurisation (arrêt des trafics)
 - Fils électriques (certains comme dans la rue Gilodes touchent presque terre et sont régulièrement arrachés par les camions),
 - Nettoyage régulier de Celleneuve : le quartier est sale, manque de poubelles. Où seront positionnées les poubelles en fonction des plans de circulation ?
 - Diversification des commerces : l'achat des baux lors de leurs ventes par la mairie permettrait de diversifier les commerces (actuellement barber shops, snacks en extension, ...), d'apaiser le quartier et de régler certains problèmes de circulation,
 - Trottoirs,
 - Restauration des rues (trous dans la chaussée, nids de poule, ...)
 - Restauration de l'Eglise,
 - Façades.

2. Points abordés par le groupe :

- **De façon générale :**

- Dans les différentes propositions, aucun **impact routier** n'a été calculé, aucune **signalisation** des rues (zone partagée, 20km/h, ...) n'est proposée. Les **revêtements des rues** n'ont pas été abordés.
- Les plans de circulation ne sont pas clairs.
- Les zones de rencontre (piétons, vélos, trottinettes, voitures) ne sont pas satisfaisantes. Des ajouts de ralentisseurs sont nécessaires : par exemple, pour la rue Marcellin Albert déjà en zone de rencontre, les résultats sont très décevants.

- **Accès des non-résidents, artisans (pour travaux), commerçants, livreurs :**

- Comment les non-résidents, livreurs, artisans, commerçants et autres accèdent-ils à Celleneuve en fonction des différentes propositions et notamment dans les propositions 2 et 2bis ? Par exemple, comment pourra-t-on amener les vieilles personnes qui ont des problèmes pour se déplacer chez le coiffeur ? Celleneuve est un quartier d'habitations et non pas le centre-ville de Montpellier.

- **Stationnement :**

- Les différentes propositions de la Mairie définissent des places de stationnement marquées au sol (tout stationnement en dehors de ces marquages entrainera une contravention). Celleneuve est placée en zone verte pour les habitants, soit un coût de 15€/mois pour le stationnement. La route de Lodève est en zone rouge.
- Seul le parking de l'Esplanade est proposé par la Mairie. Ce parking est insuffisant pour permettre aux résidents de se garer. De nombreux résidents ont un usage de stationnement, en dehors des places marquées (environ une centaine de voitures comptés dans le centre de Celleneuve) :
 - Quelles **places de stationnement** supplémentaires seront-elles proposées par la Mairie ?
 - Comment les places PMR seront-elles gérées ?
 - Pourquoi ne pas créer un parking entretenu, éclairé et sécurisé sur le parking du cimetière- Bât Gabriella Mistral et permettre aux parents des écoles privées de se garer. Relancer la question d'une entrée de ces établissements scolaires par le parc ou le stade, en aménageant un trajet piéton sécurisé.
 - Pourquoi aucun parking n'est proposé dans le sud de Celleneuve ?
 - Quelles sera la **surveillance** des parkings ?
 - Ces parkings seront-ils aménagés pour la **recharge des véhicules électriques** ?

➤ Ces parkings seront-ils ombragés, éclairés et sécurisés ?

- **Circulation relative aux propositions :**

Afin de favoriser l'utilisation des bus et tramways, le cadencement des bus doit être augmenté

Dans les différentes propositions, aucune signalisation (zone de partage, 20km/h, revêtement rue, signalisation, ...) ne sont proposées. Aucun impact routier n'a été chiffré pour les différentes propositions.

Avenue des Moulins : La circulation est dense et le stationnement est anarchique, notamment aux entrées/sorties des établissements scolaires

La mise en sens unique partielle de *l'Avenue des Moulins jusqu'à la rue des Avelaniers*, l'aménagement de la voirie et les réfections de trottoirs, l'interdiction de stationnement sur les trottoirs, la mise en place d'une piste sécurisée pour les vélos, afin de sécuriser le déplacement des piétons et cyclistes apparaissent judicieux pour réduire le flux et la vitesse, notamment aux heures d'entrées et de sorties du Collège St Roch et Ecole les anges gardiens.

Concernant l'entrée et l'accès du collège (anarchique et très dangereux), la possibilité d'utiliser à nouveau (cela avait été mis en place il y a quelques années) le grand espace à l'intérieur devant l'église pour l'accès et la dépose des enfants. Une demande de rencontre avec le principal du collège et la directrice de l'école pourrait être tentée par la Mairie. Un travail avec l'association de parents d'élèves (APEL) pourrait également être engagé.

Les riverains des *Rues des communautés et des congrégations* craignent que beaucoup de véhicules les empruntent comme raccourcis entre *l'avenue des moulins et la rue Favre de Saint Castor*, lorsque *l'avenue des moulins* sera en sens unique. Comment protéger ces rues étroites et sans trottoirs ? Avec une meilleure signalisation voire une borne amovible ou tout autre moyen dissuasif et efficace ?

Au niveau des **rues** des *Avelaniers-Rond-Point Rue Paul Rimbaud*, la circulation est déjà dangereuse pour les villas donnant sur la rue et pour les sorties de la *rue de la grenade entrouverte et de la rue des Amouriers*. Avec la mise en sens unique de l'avenue des Moulins, le trafic ne peut que se densifier, il est demandé un élargissement / aménagement des trottoirs, une réduction de la vitesse des véhicules avec d'autres ralentisseurs afin de sécuriser les piétons et la sortie des véhicules.

L'aménagement du carrefour *rue des Avelaniers, rue des Amouriers, av Paul Rimbaud et rue des Nivéoles* est à envisager

La mise en sens unique de la *rue des nivéoles* notamment est à envisager, sachant que la nouvelle rue créée au pied de la résidence Falcon et débouchant dans la rue Paul Rimbaud est prévue à sens unique.

Route de Lodève :

Le double sens au niveau du centre de Celleneuve crée des embouteillages, donc des problèmes de sécurité : une ambulance a dû faire demi-tour à cause des embouteillages ! Le bus 10 est souvent coincé dans les embouteillages.

La piste bidirectionnelle cyclable de l'avenue de Lodève s'arrête brusquement au niveau de l'esplanade Léo Mallet : inexistence de piste cyclable à ce niveau, aucune signalisation indiquant la direction à suivre. La circulation en vélo est dangereuse, les cyclistes empruntent les trottoirs mettant en danger les piétons. Il est proposé de mettre cette partie (de l'esplanade Léo Mallet à la rue Zamenhof) en sens unique ; Cela permettra d'aménager une piste cyclable double sens, sécurisée, type piste cyclable du Faubourg de Figuerolles. De cette façon, la continuité cyclable entre l'avenue de Lodève et Juvignac serait assurée. La surélévation des passages piétons et piste cyclable sont à envisager.

Centre de Celleneuve :

Pour le centre de Celleneuve, la signalisation des rues n'est pas proposée (sens, 20km/h, ...) notamment dans les propositions 2 et 2 bis.

Pour le centre de Celleneuve, dans la proposition 1, *la rue de la Condamine et dans son prolongement, la rue du Docteur Lachapelle* (déjà dangereuse car absence de trottoirs et sortie directe des maisons sur la chaussée) seront les seules permettant de rejoindre la route de Lodève, quel sera l'impact routier pour les riverains ?

Quelles sont les possibilités d'accès à l'avenue de la liberté (voie rapide) ?

Quelles sont les conditions d'accès et la signalisation au centre de Celleneuve pour la proposition 2 bis ? Quels types de bornes d'accès, la Mairie propose-t-elle pour les invariants (les deux côtés de la rue Marcellin Albert) et les propositions 2 et 2bis ?

Sud de Celleneuve :

La Mise en sens unique de la *rue Jules Guesdes* et l'impossibilité de sortir sur l'avenue de la liberté (voie rapide), ne peuvent entraîner que la saturation des rues de la piscine, des Escarceliers et de l'allée de Paris en renvoyant le trafic sur la route de Lodève.

Même constat pour la partie sud-ouest, en obligeant les automobilistes à remonter sur la route de Lodève à hauteur de la laverie pour sortir du quartier.

En conclusion, l'ensemble des flux routiers vont remonter vers la route de Lodève, ce qui est contradictoire avec la volonté de diminution du trafic.

3. Conclusion

Le groupe souhaite des éclaircissements de la part de la Mairie et souhaite des réunions de concertation avec la Mairie.

Le groupe, bien que favorable aux alternatives à la voiture pour réduire le trafic routier, souhaite :

- Avoir des réponses de la Mairie sur l'ensemble des points abordés ci-dessus
- Pour toutes les propositions et quelle que soit la solution retenue par la Mairie, avoir des ETUDES D'IMPACT sur la circulation de tous les acteurs; en effet, il ne faut pas oublier que d'autres aménagements récents sur la ville de Montpellier ont fait ressortir le manque d'anticipation, les conséquences et les nuisances engendrées par les changements les itinéraires et les durées de transport des usagers.
- Connaitre le devenir et la réalisation des projets déjà lancés et non terminés (sécurisation, propreté, trottoirs, restaurations diverses, fils électriques, façades, poubelles, ...)

La proposition des deux invariants qui consistent à interdire aux voitures les deux extrémités de la rue Marcelin Albert (au niveau du cinéma) et la rue au niveau du Déclit semble une bonne idée. Cette proposition limiterait « le transit » et sécuriserait le trajet entre les écoles. Une fois que ces 2 invariants seront mis en place, on pourrait attendre afin de pouvoir évaluer le résultat, modifier la circulation dans le village si nécessaire, et, surtout avant de décider autre chose au sujet de la piétonisation dans Celleneuve.